

Résolution présentée par la délégation de la République du Botswana

Thème	Développement durable
Concerne	adaptation du conseil de coordination d'ONUSIDA pour une meilleure représentativité
L'Assemblée Générale,	
Salue	les programmes d'ONUSIDA au Botswana proposant des traitements antirétroviraux très accessibles pour les personnes souffrant du sida,
Indique	cependant qu'encore aujourd'hui un adulte botswanais sur quatre est atteint par le sida et qu'on observe une hausse des cas ces dernières années,
Sachant	que 70% des 37'000'000 des personnes porteuses du VIH dans le monde sont en Afrique subsaharienne,
Signale	qu'il y a un décalage entre la réalisation des programmes d'ONUSIDA et les réalités culturelles des pays subsahariens,
Souligne	le fait que les pays subsahariens ne sont pas assez représentés au conseil de coordination d'ONUSIDA, avec uniquement 5 États africains parmi les 22 membres,
Juge	que les réalités culturelles des pays subsahariens n'étant pas les mêmes que celles des pays occidentaux par rapport auxquelles les programmes d'ONUSIDA sont développées, elles doivent être davantage prises en compte,
Indignée	par le fait que les pays les plus concernés par le problème du sida soit les pays subsahariens, n'aient pas un rôle plus important dans la mise en place des programmes d'ONUSIDA et dans la gestion de la crise de l'épidémie du VIH dans leur pays,
Décide	de modifier la composition du conseil de coordination d'ONUSIDA afin d'avoir un réel équilibre entre les pays souffrant de l'épidémie du sida et leur représentation au conseil et que les pays avec les plus hauts taux de prévalence du sida y soient mieux représentés.

Le texte français fait foi.